



BILAN DE COMPETENCES

FINANCEMENT OPCO - ENTREPRISE - CPF - PERSONNEL FORMACODE 94016

Article L6313-4 du code du travail



Le bilan de compétences permet d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations en appui d'un projet d'évolution professionnelle et, le cas échéant, de formation

Il sert à faire le point sur votre situation professionnelle.

Le bilan de compétences fait état de vos compétences et de vos envies professionnelles.

Public concerné:

TOUTE PERSONNE ACTIVE

- · Les salariés du secteur privé, ainsi que les travailleurs indépendants.
- Les demandeurs d'emploi : la demande doit être faite auprès de France Travail, de l'APEC ou de Cap emploi.
- Les agents du secteur public (fonctionnaires, agents non titulaires, etc.)
- Tout autre titulaire de compte personnel de formation (CPF).

Pré-requis:

Aucun pré-requis n'est exigé.

Objectifs pédagogiques :

- Analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations.
- Définir son projet professionnel, et le cas échéant, un projet de formation.
- Identifier et utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

Durée et rythme :

Il se réalise généralement sur 1 à 3 mois en fonction de la disponibilité et de l'évolution personnelle de la personne accompagnée.

Le forfait proposé par le CFC Jeanne d'Arc pour la réalisation de votre bilan de compétences est de 24 heures maximum suivant vos besoins. Le nombre d'heures est déterminé lors de l'entretien préalable.

Tarifs:

10 heures : 800€ 16 heures : 1250€ 24 heures : 1800€

Vous pouvez mobiliser votre CPF, solliciter une aide de France Travail, ou bénéficier d'un financement de votre employeur.





Parcours pédagogique :

Un entretien préalable vous est proposé à titre gratuit pour vous expliquer le déroulement du bilan de compétences et recueillir vos besoins. C'est également le moment de faire connaissance avec le conseiller bilan de compétences du CFC Jeanne d'Arc et de formaliser votre choix.

UN ACCOMPAGNEMENT EN 3 PHASES

Le bilan de compétences se met en œuvre à travers l'alternance d'entretiens individuels et de travaux personnels réalisés par le bénéficiaire.

En application de l'article 6313-4 du code du travail, le bilan comprend obligatoirement 3 phases :

1. Phase préliminaire

- · Analyse partagée de la situation et des attentes formulées de la personne accompagnée
- · Confirmation de l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche.
- Définition commune d'un plan de déroulé du bilan de compétences et précisions de l'objectif du bilan.
- Présentation et remise du carnet de bord qui sera l'outil incontournable utilisé tout au long de la démarche.
- Présentation des méthodes et outils utilisés : questionnaires, tests, enquête terrain...

CFC JEANNE D'ARC

SITE DE GAULLE BÂT. LES TILLEULS

22, rue Général de Gaulle 76310 Sainte-Adresse

Contact:

Corinne BACCUS
07 65 82 75 59 - 02 35 54 65 96
corinne.baccus@esia.fr

Alexia MERCY 02 35 54 65 93 alexia.mercy@esja.fr

2. Phase d'investigation

- · Analyse du parcours professionnel et extraprofessionnel.
- · Parcours de formation et niveau de formation atteint.
- · Identification et valorisation des compétences.
- · Repérage des compétences transverses et transférables.
- · Repérage des capacités personnelles et professionnelles acquises.
- · Connaissance de soi et composantes de la personnalité.
- · Valeurs, motivations et aspirations.
- · Identification de pistes de métiers et/ou formations.
- · Représentations du monde du travail et de l'entreprise.
- · Faire émerger des projets.

3. Phase de conclusion

- · Récapitulatif des résultats détaillés obtenus dans la phase d'investigation.
- Recensement des facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation.
- Prévision des principales étapes de la mise en œuvre de ce projet.
- Remise du dossier de synthèse présentant le projet et ses étapes de réalisation.

Suivi à 6 mois

Un rendez-vous de suivi à 6 mois vous est proposé dans le cadre de l'accompagnement de mise en œuvre de votre plan d'actions.

Vous êtes en situation de handicap ? Contactez-nous ! Nous étudierons avec vous les modalités d'intégration et de formati